



Compte rendu de l'atelier de partage d'expériences des partenaires de Christian AID Sahel en matière de plaidoyer



Décembre 2015

Rapporter Adama GNANOU & Gaël FARMA : Réseau MARP Burkina

Le jeudi 03 décembre 2015 a eu lieu à Kaya un atelier de partage d'expériences en matière de plaidoyer entre les partenaires de Christian AID Sahel. Ayant pour objectif global de « favoriser des échanges et un partage d'expériences en matière de plaidoyer entre les acteurs, afin de dégager des solutions pour une gestion efficace des risques de catastrophes au niveau sous régional », cet atelier a réuni plus d'une cinquantaine de participants venus du Sénégal, du Mali, du Niger et naturellement du Burkina Faso. Il a été à cet effet placé sous le patronage de Madame Le Gouverneur de la région du Centre Nord. L'ouverture dudit atelier est intervenue aux environs de 09 heures 30 minutes sous la présence effective de madame le Gouverneur de la région du Centre Nord. Au cours de la cérémonie d'ouverture, c'est Le Président de ATAD, Monsieur Constant ZANGO qui a d'abord livré son mot de bienvenue à ses hôtes. Il a invité l'ensemble des participants à un échange fructueux.

Discours d'ouverture de Madame Le Gouverneur du Centre Nord

A à suite de l'intervention de Monsieur ZANGO, c'est à Madame le Gouverneur que l'honneur est venue de livrer son discours d'ouverture des travaux. Se disant très ravie de cette initiative, la patronne de la cérémonie a tenu à remercier les organisateurs pour le choix porté sur sa région. Elle a aussi indiqué qu'elle a été particulièrement touchée par la thématique qui y sera développée à savoir la réduction des risques de catastrophes (RRC).

Après de vives ovations qui ont marqué la fin de son allocution, son protocole a invité les participants à un dîner qui sera offert par madame le Gouverneur à 20 heures à sa résidence. Une photo de famille a mis fin à cette cérémonie d'ouverture.

Séance des communications et discussions

Une pause déjeunée a servi d'instant de transition entre la cérémonie d'ouverture et la session de présentation des expériences et de discussions. A la reprise des travaux, le modérateur, Monsieur Alexandre SANFO a soumis le chronogramme des activités aux participants pour amendement. A l'issue de ces amendements, le **Réseau national de plaidoyer sur la RRC au Burkina Faso** a été invité à présenter ses expériences en matière de plaidoyer.

Com. 1 : Expériences du Réseau National de plaidoyer sur la RRC au Burkina Faso



C'est le Directeur technique du Réseau MARP-Burkina, Monsieur Nimbrata Julien OUEDRAOGO, qui a présenté les expériences du Réseau nationale de plaidoyer sur la RRC au Burkina Faso. Dans sa communication, Monsieur

OUEDRAOGO a successivement présenté le contexte, la justification, le but et les objectifs du réseau. Selon lui, le Réseau qui est né en 2009 compte plus d'une vingtaine de membres et s'est assigné pour mission « *d'informer et de conscientiser les communautés, interpellier les décideurs et influencer les prises de décisions sur les risques, les crises humanitaires et les catastrophes au niveau national* ». En outre, il a présenté les acquis et les difficultés du Réseau.

Des acquis du réseau, on note entre autres :

- La signature d'un pacte pour la réduction des risques de catastrophes par les candidats à l'élection présidentielle du 29 septembre dernier au Burkina ;
- La participation du réseau à la conférence des nations unies sur la RRC à Sendai (Japon) en juillet 2015 ;
- L'élaboration d'un mémorandum argumenté sur les insuffisances de la loi en matière de protection des personnes victimes d'une catastrophe.
- L'appui à l'élaboration des décrets d'application de la loi 012-2014/AN relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au Burkina Faso.
- La traduction et la vulgarisation de ladite loi en français facile, en mooré, en dioula et en foulfouldé ;
- Etc.

En ce qui concerne les défis, Monsieur OUEDRAOGO a égrainé un chapelet de questionnement :

- ✓ Comment assurer l'effectivité de la mise en œuvre de la loi une fois adoptée ?
- ✓ Comment assurer l'appropriation de la loi par les communautés à la base ?
- ✓ Comment assurer une participation des communautés au processus de suivi de la mise en œuvre de la loi ?
- ✓ Comment consolider et pérenniser le fonctionnement du réseau ?

A la fin de sa présentation, les participants venus des autres pays ont marqué leur satisfaction de l'expérience du Burkina Faso. Ils ont déclaré avoir tiré de bonnes leçons. Néanmoins ils ont tenu à poser des questions d'éclaircissement. Ces différentes questions étaient relatives à la capitalisation des activités, au mode de financement et la formalisation du réseau.

En réponse, Monsieur OUEDRAOGO a indiqué qu'en ce qui concerne la capitalisation des activités, le réseau s'active à l'opérationnalisation de sa matrice d'indicateurs. Quant au financement, il a précisé que le réseau est essentiellement financé par Christian AID et Diakonia. Selon lui, cette liste des PTF est assez courte et constitue du même coup une entrave à l'optimisation du financement de l'ensemble des activités du plan d'action. Enfin, pour il a indiqué que le réseau gagnerait effectivement à se formaliser.

Com. 2 : Expériences des Réseaux nationaux de plaidoyer pour la sécurisation foncière agricole (RP-SéFa) au Mali et au Niger



Cette communication a été livrée par Monsieur Boukary GUINDO de l'ONG 3AG (Mali). Dès l'entame, Il a indiqué que leur plaidoyer porte sur la sécurisation foncière agricole au Mali. Selon Monsieur GUINDO, leur réseau a vu le jour en 2014 par des organisations paysannes et des organisations

nationales en vue de promouvoir la sécurité foncière des petites exploitations familiales Agricoles au Mali pour l'atteinte de la souveraineté et la sécurité alimentaires. Monsieur GUINDO a tenu à préciser que c'est grâce à l'appui

technique et financier de Christian-Aid que leur réseau est né. Parlant de leur mission, il a indiqué le RP-SéFa-Mali s'est assigné pour mission **d'influencer les politiques du pays sur la sécurisation foncière des petites exploitations familiales Agricoles.**

En termes d'acquis, Monsieur GUINDO a mentionné :

- L'existence d'une stratégie de plaidoyer, d'un argumentaire et d'une charte ;
- La participation du réseau aux journées contre l'accaparement des terres agricoles ;
- La conciliation de deux(02) de litiges foncières par les CoFo dont un vieux de 40 ans et le second plus de 10 ans (Commune de Ségué) ;
- L'obtention des attestions de cession parcelle dans les zones d'intervention de Christian Aid ;
- etc.

Pour le compte du Niger, Monsieur GUINDO a énuméré des acquis de l'ONG KARKARA qui sont entre autres : la formation des 11 CoFoM sur l'utilisation de manuel de procédure de la sécurisation du code rural ; l'obtention de 21 accords sociaux sur l'implantation et la gestion des points d'eau pastoraux, et de 75 accords sociaux sur la sécurisation des espaces pastoraux, etc.

En ce qui concerne la RRC, Monsieur GUINDO a indiqué que le RP-SéFa-Mali a entrepris plusieurs activités de résilience et de plaidoyer dont la vulgarisation de certaines espèces animales, des semences adaptées, des techniques et pratiques d'adaptation aux changements climatiques (Paillage, Compostage, Zaï, RNA, fixation mécanique et biologique des dunes , etc.).

A la fin de son exposition, les questions des participants ont essentiellement portées sur le problème sécuritaire et les pratiques du nomadisme qui sont d'actualité dans ces contrées. Monsieur GUINDO a indiqué que ces deux questions constituent des phénomènes qui ne facilitent pas leurs activités. Mais ils sont obligés de s'y adapter.

Com.3 : Présentation du plan d'action de plaidoyer sur la RRC 2015-2016 au Burkina

Cette présentation a été livrée par Monsieur YAMEOGO de l'Organisation pour le Développement des Eglises Evangéliques ODE. Dans sa communication, Monsieur YAMEOGO a précisé que la phase III de leur réseau de plaidoyer est placé sous le thème de : « *Plaidoyer pour la mise en œuvre effective de la loi d'orientation relative à la prévention et la gestion des risques et catastrophes* ». Il a fait un bref rappel de la mission et de la vision du Réseau de plaidoyer (voir 1^{re} communication). Après ce bref aperçu du réseau, il a présenté les objectifs spécifiques (OS) du plan d'action de plaidoyer de 2015-2016. Au nombre de quatre, ces objectifs sont :

OS1 : Rendre plus fonctionnel et dynamique le réseau d'organisations de la société civile pour un plaidoyer sur la RRC ;

OS2 : Faciliter l'appropriation de la loi par les communautés à la base ;

OS.3 : Assurer une mobilisation nationale pour la mise en œuvre de la loi d'ici à mars 2016 ;

OS.4 : influencer les politiques nationales en matière de réduction des risques de catastrophes.

En plus de ces objectifs spécifiques, Monsieur YAMEOGO a présenté les principales activités relatives à chaque objectif spécifique. A la fin de la présentation de ces activités, il a précisé que certaines d'entre elles sont déjà exécutées, d'autres sont en cours d'exécutions tandis que quelques-unes demandent à être exécutées avant la date butoir prévue en Mars 2016.

Com. 4 : Restitution de la participation du Réseau national de plaidoyer sur la RRC au Burkina Faso à la conférence de Sendai au Japon.

Cette communication a été livrée par le Chargé de Communication et du plaidoyer du Réseau MARP Burkina, Monsieur Adama GNANOU. Il a de prime abord indiqué que c'est grâce au soutien de Christian AID que deux représentants de leur réseau (Constant ZANGO de ATAD et Adama GNANOU du R. MARP) ont pris part à la 16^{me} conférence mondiale sur la RRC à Sendai au Japon du 13 au 19 mars 2015.

Il a indiqué que cette conférence qui a réuni 4000 participants et les 186 pays membres des Nations Unies avait pour but d'adopter le cadre d'Action Post Hyōgo 2015 pour une période 15 ans.

Il a également précisé que cette conférence a été marquée par plusieurs séances plénières, des panels, des tables rondes, des rencontres entre réseaux, etc. A cet effet, il a expliqué que sa délégation a pu prendre part à quatre (04) panels dont les thématiques ont porté sur : i) *la construction d'un avenir résilient en zone rurales* ; ii) *la gestion intégrée des ressources en eau* ; iii) *l'application de la science et la technologie à la prise de décision en matière de RRC* et iv) *la notion d'inclusion dans la RRC*.

Monsieur GNANOU a en outre indiqué que cette conférence a permis de tirer des leçons du cadre de Hyōgo, toute chose qui a rendu possible une projection des résultats à atteindre dans les 15 années à venir. Il a en sus précisé que sept objectifs mondiaux ont été convenus pour appuyer l'évaluation des progrès à cet effet.

Néanmoins, il a révélé qu'au cours de cette conférence, des points de blocages ont été constatés pendant les négociations. Pour lui, les principaux points de blocage des négociations ont porté essentiellement sur les questions de financement de la coopération internationale, la question de la responsabilité. Il a indiqué par exemple que pendant que les pays en

développement indexaient les pays développés comme principaux responsables des dommages causés par les catastrophes récurrentes, ces derniers parlent de responsabilité partagée. Au finish, a-t-il précisé, de façon consensuelle, il est ressorti que chaque Etat à la responsabilité principale pour prévenir et réduire les risques de catastrophes.

En marge de cette conférence, Monsieur GNANOU, a également mentionné qu'ils ont pris part à deux rencontres et une excursion sur un site dévasté par le tsunami en 2011. La première a été organisée par Christian Aid Londres et l'autre par le Réseau Mondial pour la Réduction des Risques de Catastrophe (GNDR). Cette dernière rencontre a porté sur la mobilisation de fonds au niveau endogène, le travail en synergie en améliorant le partage d'information. A-t-il précisé.

Com. 5 : Evolution du processus de la mise œuvre de la loi n°012- 2014/an du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative a la prévention et a la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes



Pour clore la série des communications, c'est au représentant du CONASUR, Monsieur YE Bagassi Dominique par ailleurs Administrateur des affaires sociales, que l'honneur est revenue de livrer une communication relative à l'évolution du processus de la mise œuvre de la loi n°012- 2014/an du 22 avril 2014. Partant des objectifs poursuivis,

Monsieur YE a livré un rappel des étapes ayant conduit à l'adoption cette loi avant de synthétiser son contenu. Selon lui, cette loi a pour objectif général d' « Assurer le fonctionnement minimal des services publics, la sécurité et l'ordre public, la protection des personnes, des biens et de l'environnement ainsi que l'information des populations ». Parlant des étapes, Monsieur YE a énuméré entre autres étapes :

- Sollicitation de services de consultants, experts en gestion des catastrophes et des juristes ;
- Mise en place d'un comité ministériel pour amender lesdits documents;

- Saisine du Comité Technique de Validation des Lois (COTEVAL) pour vérification ;
- Saisine du Conseil des ministres pour validation ;
- Saisine de l'Assemblée Nationale pour adoption.

En ce qui concerne le contenu, le représentant du CONASUR a indiqué que ce document est reparti en 12 chapitres allant des dispositions générales jusqu'à la disposition finale.

Il a également précisé que :

- ❖ La loi d'orientation s'applique aux :
 - ✓ risques et catastrophes naturels ;
 - ✓ risques et catastrophes artificiels ;
 - ✓ crises humanitaires.
- ❖ Elle s'applique en temps de paix et en temps de conflits armés.

Par contre, il a aussi indiqué que :

- ✚ Elle ne s'applique pas aux risques biotechnologiques.

A la fin de sa présentation, les trois dernières présentations qui ont été d'affilée ont été soumises aux questions d'éclaircissement des participants. C'est Suite à cette épreuve que la cérémonie de clôture est intervenue.

Cérémonie de clôture de l'atelier de partage d'expériences.

Constatant que l'ensemble des communications au programme étaient achevées au environ de 15 heures 30 minutes, Madame le Gouverneur, étant empêché, a dépêché le Haut-commissaire de la province du Sanmatenga à venir clôturer cette cérémonie placée sous son patronage. Ainsi Monsieur le Mr. Brice Emmanuel W SAWADOGOG a au nom du Gouverneur, félicité l'ensemble des participants pour leur active participation à cet atelier qui à n'en pas douter a véritablement édifié chacun. Avant de lever cette cérémonie, il a transmis les remerciements du Gouverneur à l'ONG ATAD qui a su gagner le pari de cette journée qui sera suivie de la JIPC le lendemain.



L'eau de bienvenue de Madame le Gouverneur fut tout simplement succulente

